



Restitution depot de garantie

Par **DANIEL51**, le **14/06/2013** à **17:16**

bonjour,
'ai loue un maison 3 semaines en mars
Mon propriétaire me soustrait 50 euros pour l electricite
sur l annonce de location les charges etaient comprises
sur mon contrat rien sur les charges
seulement indique le montant du depot de garantie et la prestation menage
a t il le droit de me prendre cette somme?

Par **Lag0**, le **14/06/2013** à **18:24**

Bonjour,
L'annonce, c'est une chose, mais c'est surtout le contrat de location qu'il faut revoir. S'il était noté "charges comprises", alors c'est toutes les charges qui étaient comprises dans le prix et rien ne peut être rajouté.

Par **DANIEL51**, le **15/06/2013** à **11:32**

aucune ecriture concernant les charges ni comprisee ni non comprises

Par **modelo**, le **16/06/2013** à **18:40**

Si le contrat de bail ne précise rien et que l'annonce indiquait que les charges étaient comprises, refusez de régler l'électricité.

D'ailleurs, un relevé du compteur électrique a-t-il été effectué lors de l'entrée dans les lieux de manière contradictoire ? Si ce n'est pas le cas, comment votre bailleur peut-il déterminer votre consommation d'électricité ?

Modelo.fr

Par **DANIEL51**, le **17/06/2013 à 10:35**

Bonjour,

Non aucun relevé d'électricité n'a été effectué, il le fait arbitrairement

Par **modelo**, le **17/06/2013 à 10:43**

Raison de plus pour ne pas accepter. Adressez lui une lettre recommandée le mettant en demeure de vous restituer la somme retenue.